Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité ------ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2024_431 Feuillet n°048

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU. le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise RESEELEC à Arques concernant des travaux de suppression d'un raccordement électrique 3 et 5 rue des Anglais à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents.

<u>ARRETE</u>

Article 1er: Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- devant les n°s 3 et 5 rue des Anglais et les n°s voisins,
- 1 jour dans la période du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024.

Article 2 : La circulation des véhicules sera restreinte, en « chaussée rétrécie »,

- au niveau du chantier du 5 rue Sainte Aline.
- 1 jour dans la période du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024.

<u>Article 3</u>: L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit.

<u>Article 4</u>: Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

<u>Article 5</u>: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière. .../...

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 7</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont **chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du p**résent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire, Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#